



Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la
Stabilisation en République démocratique du Congo

United Nations Organization Stabilization Mission
in the Democratic Republic of the Congo



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN FÉVRIER 2020

Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances y relatives dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées mensuellement à la conférence de presse bimensuelle des Nations Unies.

En février 2019, le BCNUDH a documenté 642 violations des droits de l'homme sur tout le territoire de la RDC, soit une baisse de 1% par rapport au mois de janvier (650 violations). Cette baisse reflète la diminution du nombre d'atteintes aux droits de l'homme attribuables aux groupes armés (-4%) en février, particulièrement dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, tandis que le nombre de violations par des agents de l'Etat est similaire au mois précédent.

Sur l'ensemble du territoire, les agents de l'Etat sont responsables de 43% des violations documentées, dont les exécutions extrajudiciaires d'au moins 17 personnes, dont cinq femmes et un enfant, tandis que 57% ont été commises par des combattants de groupes armés, dont les exécutions sommaires d'au moins 222 personnes, dont 48 femmes et 14 enfants.

Près de 97% des violations documentées en octobre ont été commises dans les provinces affectées par le conflit (620 violations), entraînant la mort d'au moins 238 civils, dont 53 femmes et 15 enfants. A l'instar du mois précédent, les combattants des groupes armés sont les principaux responsables des violations commises dans ces provinces (59%). De toutes les parties au conflit, les FARDC ont commis le plus grand nombre de violations dans les provinces affectées par le conflit. Parmi les groupes armés, les combattants des Forces démocratiques de libération du Rwanda ont commis le plus grand nombre d'atteintes dans ces provinces. La majorité des violations et atteintes a de nouveau été enregistrée dans la province du Nord-Kivu (352 violations, soit près de 57% des violations commises dans ces provinces), suivie notamment de l'Ituri (64 violations), du Sud-Kivu (51 violations), du Tanganyika (50 violations) et du Maniema (43 violations). Le nombre de victimes adultes de violences sexuelles (90 femmes) reste préoccupant.

Dans les provinces non affectées par le conflit, 22 violations des droits de l'homme (3% du total) ont été documentées. La totalité de ces violations est attribuable à des agents de l'Etat, dont 50% à des agents de la PNC (11 violations) et 27% à des militaires des FARDC (six violations). Les violations commises dans ces provinces ont été enregistrées dans le Haut-Katanga (neuf violations), à Kinshasa (neuf violations), dans le Lualaba (trois violations) et la Tshopo (une violation).

En février 2019, le BCNUDH a documenté 62 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales en lien avec l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire, une forte diminution par rapport aux 91 violations enregistrées au mois de janvier. Les principaux auteurs présumés de ces violations, qui ont principalement été commises dans les provinces du Kasai Central (21 violations), du Nord-Kivu (13 violations) et du Maniema (12 violations), sont des agents de la PNC (35 violations) suivis des militaires des FARDC (11 violations). Les violations les plus rapportées en février sont les atteintes au droit à la liberté d'opinion et expression (15 violations), suivies des atteintes au droit à la liberté et à la sécurité de la personne et du droit à l'intégrité physique (13 violations chacun). Le nombre de victimes a augmenté, avec 89 victimes en février contre 82 en janvier.

Au cours du mois de février 2020, le BCNUDH a continué d'appuyer les activités des juridictions militaires et civiles dans le cadre de la lutte contre l'impunité. Au moins 23 militaires des FARDC, six agents de la PNC et 16 combattants de groupes armés ont été condamnés pour des violations et atteintes aux droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la RDC.

En février 2020, le BCNUDH a organisé ou pris part à au moins 13 activités de renforcement de capacités des organisations de la société civile et des acteurs étatiques et non-étatiques sur les droits de l'homme, parfois conjointement avec d'autres sections de la MONUSCO et des partenaires externes. Ces activités, à l'intention de 636 personnes dont 90 femmes (soit 14%) ont notamment porté sur les notions de base des droits de l'homme et droit humanitaire, la lutte contre les violences sexuelles, ainsi que les mécanismes de protection des victimes, témoins et défenseurs des droits de l'homme.

En février, dans le cadre de son programme de protection, le BCNUDH a traité, sur l'ensemble du territoire de la RDC, 23 cas de menaces à l'encontre de 83 personnes dont 12 femmes, parmi lesquelles 77 défenseurs des droits de l'homme, cinq journalistes et une victime.